

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois  
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05  
Union postale » 26.— » 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS  
Les Consultats suisses à l'étranger reçoivent le journal  
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,  
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES  
suisse 30 ct., offres et demandes  
de places 20 ct. la ligne,  
étrangères 35 centimes la ligne.  
Les annonces se paient d'avance

### Contre le chômage\*

I

Parmi les mesures propres à atténuer, si ce n'est à supprimer, le chômage qui pèse sur l'industrie horlogère, celles destinées à faciliter l'écoulement de ses produits à l'étranger ont attiré plus spécialement l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la question.

Dans les milieux intéressés, non seulement de l'horlogerie, mais des autres industries d'exportation, on a envisagé, avec raison, que si l'agriculture, les métiers et les industries travaillant pour le marché intérieur suisse ont trouvé de la part de la Confédération un soutien officiel par les restrictions d'importations et le relèvement du tarif d'usage, les industries d'exportation ont également, de leur côté, le droit d'être protégées et soutenues par les Pouvoirs Publics.

Que représentent les centimes additionnels payés par la Confédération, pour le lait, pendant des années, si ce n'est une prime à la production pour l'agriculture!

Que signifient les 400 millions de déficit à l'Office de l'alimentation, si ce n'est une subvention indirecte pour certaines classes de la population!

Il est donc de toute équité, dans les circonstances actuelles, que la bienveillance fédérale s'étende sur les industries qui en ont actuellement le plus besoin, sur celles qui dépendent exclusivement de l'étranger pour pouvoir vivre.

Cette intervention est d'autant plus justifiée que les industries d'exportation se sont trouvées arrêtées dans leur activité, non seulement par la différence des changes, mais aussi en partie du moins, par les mesures prises pour la protection des industries indigènes et dont l'effet indirect a été de ralentir la baisse du coût de la vie, escomptée depuis plusieurs mois par nos industriels, en vue de leur permettre de reprendre la lutte contre la concurrence étrangère.

Cette intervention de la Confédération a été envisagée sous plusieurs formes, les uns la voient dans une prime accordée à l'exportation, les autres dans une participation aux pertes éventuelles que pourrait subir l'exportateur du fait de l'insolvabilité de son client, enfin les troisièmes dans une subvention basée sur le montant des salaires payés par le fabricant.

Ces projets, s'ils se différencient par le moyen d'action, poursuivent en réalité le même but: permettre aux exportateurs, une réduction suffisante des prix de revient de leurs marchandises pour leur faciliter la reprise de leurs relations avec l'étranger et plus spécialement avec ceux des pays dont le change est déprécié.

\*) Voir *Féd. Horl.*, n° 46, 48, 50 des 11, 18 et 25 juin 1921.

Dans la première catégorie nous pouvons ranger le projet présenté à l'assemblée des industriels le 19 juillet à Berne, par M. James Perrenoud, Président de l'Union suisse des laminoirs et trefileries de cuivre et de laiton et dont la *Fédération Horlogère* fait mention dans son numéro du 23 juillet écoulé.

Le projet de l'Union des fabricants de montres or, argent et métal y fait partie également, ainsi que celui soumis hier par M. Mosimann, Président de la *Chambre suisse de l'Horlogerie* à une réunion des deux Unions précitées avec Bureau permanent de la Chambre.

Les projets se complètent mutuellement et peuvent se combiner, nous semble-t-il, facilement, pour former un tout homogène et consistant.

Celui de M. Perrenoud envisageant plus spécialement l'étendue des prestations de la Confédération et les moyens d'y satisfaire, ceux de l'Union des fabricants et de la *Chambre Suisse* s'occupant, en revanche, des conditions d'attribution et de répartition de la subvention fédérale entre les bénéficiaires.

Dans son projet, M. Perrenoud prévoit l'intervention financière de la Confédération jusqu'à fin 1922 d'une somme maximale de 200 millions de francs en faveur des industries d'exportation afin de leur permettre d'arriver à compenser la valuta-bourse avec la valuta-possibilité de vente.

Ne pourraient bénéficier de la subvention que les marchandises de main d'œuvre exclusivement suisse dans toutes les parties des produits où cette main d'œuvre existe en Suisse à l'état industrialisé.

Quant aux moyens financiers, ils sont prévus comme suit:

Emissions, hors les conditions de couverture imposées à la Banque Nationale, d'une tranche additionnelle et spéciale de circulation fiduciaire du montant de 200 millions. En remplacement de la couverture métallique de cette émission de 200 millions, la Confédération en garantit le remboursement intégral dans 25 ans et pour cette garantie reçoit de la Banque Nationale une prime de garantie de 5% annuellement, qu'elle capitalise.

« La capitalisation de cette prime de garantie de 5%, sur 200 millions, donne en 25 ans fr. 478 millions. »

« La liquidation de l'opération s'opérerait comme suit: La Banque Nationale remet en prêt, pour 25 ans, cette somme de 200 millions à intérêt de 5 1/2% franco à la Confédération, qui porte au budget une annuité de 11 millions. »

« A l'expiration de 25 années de la garantie, la Confédération, qui a capitalisé 478 millions par la prime de garantie, reprend ses 25 annuités d'intérêts de 11 millions soit 275 millions annule les 200 millions du capital, ci 200 » et met dans sa caisse une différence de 3 »

478 millions  
« Avec ce système, la Confédération sacrifierait le seul intérêt des annuités de 11 millions qu'elle reprend en capital versé sans intérêt simple ou

composé et, en compensation partielle de ce sacrifice, reçoit 3 millions, formant la différence entre le disponible de la capitalisation de la prime de garantie et le remboursement, soit l'annulation des 200 millions et des intérêts simples de ceux-ci. »

Le projet de l'Union des fabricants de montres or, argent et métal se restreint à l'industrie horlogère seule et, même, si nous avons bien compris, aux seuls membres faisant partie des associations formant cette Union.

Il se résume dans les propositions suivantes:

1) Un crédit d'un certain nombre de millions serait ouvert par la Confédération aux fabricants exportateurs représentés par l'Union suisse des syndicats de fabricants de montres or, argent et métal.

2) Une commission spéciale serait chargée de déterminer la liste des pays à change déprécié, le montant attribué à chacun d'eux et le cours fixe des monnaies étrangères auquel les ventes seraient faites.

3) Dans le cas où le montant total des commandes à effectuer dans un pays dépasserait le crédit accordé, un contingentement serait établi.

4) Les livraisons devraient être faites moyennant paiement anticipé pour certains pays et pour d'autres contre paiement comptant à réception de la marchandise ou à 30 jours.

5) Les valeurs étrangères seraient payées par la Banque Nationale au cours admis par la commission, la perte étant supportée par la Confédération.

Une variante de ce projet, consisterait dans la réalisation des opérations à long terme par exemple dans un délai pouvant atteindre 3 ans.

La Banque Nationale émettrait des billets de banque au fur et à mesure qu'elle recevrait les devises étrangères. L'exportateur pourrait alors participer aux risques de réalisation.

La Banque Nationale verserait à l'exportateur le 80% du montant de ses remises.

Elle réaliserait les devises étrangères reçues en paiement lorsque serait atteint le cours fixé, soit ce cours plus les pertes éventuelles d'intérêts.

Si, après trois ans, il résultait une perte sur la réalisation, elle serait couverte par le 20% retenu à l'exportateur, puis par la Confédération pour le solde.

Si la réalisation avait lieu sans perte aucune, la Banque Nationale verserait à l'exportateur le 20% dont il restait garant; si la perte était inférieure à 20%, la différence reviendrait également à l'exportateur.

Enfin, si les banquiers particuliers consentaient à s'intéresser à cette combinaison, leurs valeurs seraient remises à la Banque Nationale par leur entremise. Ils pourraient courir un risque de 2% par exemple.

Le projet de la Chambre suisse d'horlogerie est plus général, il englobe non seulement toutes les industries suisses livrant leurs produits à l'étranger, mais aussi le commerce d'exportation.

Comme celui de M. Perrenoud, ce projet prévoit l'ouverture d'un crédit de 200 millions affecté aux primes d'exportation et cela aux conditions suivantes:

La prime consisterait en un subside de 1 à 10% de la valeur de la marchandise suisse exportée, calculé sur le cours du change étranger en Suisse, au moment de la livraison de la marchandise.



Ce subside devrait permettre à l'exportateur de conclure des opérations commerciales avec les pays à change déprécié, sur la base d'un cours de change déterminé d'avance et conformément à ce qui suit:

Le Conseil fédéral fixerait par voie d'ordonnance, pour une durée déterminée et pour chaque pays dont le change est déprécié, un cours maximum stable.

Les variations, tant en hausse qu'en baisse, des cours effectifs du change, en Suisse, de l'un ou de l'autre de ces pays opéreraient sur la prime fédérale prévu ci-dessus, une hausse ou une baisse correspondante.

Auraient droit à la prime fédérale d'exportation les industries ne jouissant d'aucune mesure de protection spéciale (restrictions d'importations, éventuellement coefficient de change) et parmi celles-ci les fabricants et commerçants de nationalité suisse et, sous réserve de réciprocité, les fabricants et commerçants étrangers nés en Suisse et l'ayant toujours habité.

Les bénéficiaires à la prime devraient en outre:

- 1) être inscrits au Registre du commerce depuis une année au moins;
- 2) occuper du personnel ouvrier suisse;
- 3) exporter des produits de fabrication suisse aux prix réguliers du jour;
- 4) stipuler comme condition de vente le paiement comptant ou à 30 jours au maximum, dès la fin du mois de la date de livraison.

Les institutions centrales des différentes industries d'exportation seraient chargées, sous la surveillance de la Confédération, du contrôle tant des factures que de l'expédition des marchandises et de leur paiement par la clientèle étrangère.

Les bénéficiaires de la prime auraient l'obligation de détailler sur leurs factures, établies en trois exemplaires, le genre de la marchandise exportée, son prix en francs suisses et le montant total de la facture devra également indiquer la valeur de la marchandise dans la monnaie du pays importateur, au cours du change fixe en vigueur.

Deux exemplaires de la facture seraient remis par l'exportateur au moment de l'expédition, à l'institution centrale de l'industrie à laquelle il appartient.

Dans le prochain numéro nous examinerons les projets des deux autres catégories et commenterons les projets en présence.

## Informations

### Droits d'importation en Hollande.

Un télégramme d'Amsterdam à l'Information annonce que le projet de loi présenté il y a quelque temps et proposant une augmentation des droits d'importation a été retiré.

### Italie. — Surtaxe douanière.

L'agio sur les droits d'entrée, pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 août, a été fixé à 337 %, soit 437 liras-papiers pour 100 liras-or.

### Estampillage des titres de la dette de guerre hongroise se trouvant en Suisse.

Le Comité de défense Autriche-Hongrie de l'Association suisse des banquiers communique: En vertu de l'article 188 du traité de paix de Trianon, le Gouvernement hongrois étant tenu de reconnaître, sous certaines conditions, la dette de la guerre hongroise, vient de décider l'estampillage des titres de cette dette se trouvant en Suisse. Dans ce but la Légation de Hongrie à Berne a prié en son lieu et place de procéder à cet estampillage la Banque Nationale Suisse et les banques formant le Cartel suisse des banques.

Les ressortissants suisses et les étrangers domiciliés en Suisse, à l'exception des ressortissants hongrois ou d'un des États qui, par le traité de Trianon, se sont agrandis aux dépens de la Hongrie, porteurs de titres de la dette de guerre hongroise sont donc invités à annoncer aux banques sus-mentionnées, jusqu'au 15 septembre 1921, leurs titres déposés en Suisse.

Nous rendons attentifs les intéressés au fait que pour pouvoir bénéficier de l'estampillage, leurs titres doivent être en leur propriété antérieurement au 4 juin 1920, et y être restés depuis cette date sans interruption. Les valeurs rentrant dans la catégorie sus-mentionnée sont les emprunts de guerre hongrois I à VIII, l'emprunt hongrois d'amortisation 5 1/2 % de 1916 et les billets de la caisse d'Etat hongroise 5 1/2 % et 5 % de 1916, 1917, 1918.

Les banques affiliées à l'Association Suisse des Banquiers sont en mesure de donner tous les renseignements nécessaires aux porteurs.

## Chronique des Associations patronales

### Union économique de la Suisse orientale.

Le rapport de l'exercice 1920 que vient de publier cette union que constate son développement s'est poursuivi normalement et qu'elle a su prouver par son activité, son utilité et son droit à l'existence.

L'effectif des membres ascende en 1920 à 28 organisations patronales et 22 organisations ouvrières avec un nombre de 40.000 personnes. L'assemblée des délégués se réunit une fois dans le courant de l'année pour prendre position sur la loi fédérale concernant les conditions de travail. La conférence des Présidents s'occupa de cet objet, dans une séance, ainsi que de la pénurie des logements. Le Comité eut sept séances et le Bureau 16 jusqu'au 5 juin. La Commission pour les questions générales en eut 12 et celle de la broderie, cinq.

En vue de répandre au loin l'idée de l'union économique et de maintenir le contact avec ses membres, la publication d'un périodique mensuel, l'*Ostschweiz. Volkswirtschaftsbund* fut décidée. La rédaction en fut confiée au Secrétariat.

Une organisation de la direction fut opérée en ce sens qu'une Commission spéciale de la broderie présidée par le Président de l'Union fut constituée, parallèlement avec une commission générale s'occupant de toutes les autres questions incombant à l'Union en dehors de la broderie.

En vue de la création d'une union suisse économique, une brochure fut répandue dans les divers milieux industriels suisses.

L'activité de l'Union peut se résumer comme suit:

Elle a pris position en faveur de la loi sur les conditions de travail, par ce qu'elle tenait largement compte d'un point du programme de l'O.V.B.: la réglementation des conditions économiques par les intéressés.

Après l'échec de la loi, l'Union demanda au Département de l'Economie publique la création de l'Office fédéral du travail, la reconnaissance des contrats collectifs de travail, la fixation des salaires minima dans l'industrie à domicile.

Il y eut dans le courant de l'année des modifications importantes apportées à certains des contrats collectifs existant entre les groupements patronaux et ouvriers des diverses associations.

Le nombre des contestations liquidées par le Comité s'élève à 50, elles concernent des divergences pour le calcul du prix minimum et du prix moyen. La plupart purent être liquidées par l'intervention du Président, quelques cas par des experts.

La Commission des salaires a tranché 10 cas; celle arbitrale, 20 dont 16 concernaient la même entreprise en faillite.

Le Conseil de l'Union eut encore à s'occuper des questions suivantes: Baisse des prix de la broderie, de la main d'œuvre étrangère italienne, de la pénurie des logements et de l'émigration, de la création de forces motrices, de cours régionaux et itinérants, des horaires de travail et de transport.

Le chômage, particulièrement grave pour l'industrie de la broderie a fait l'objet, cela va de soi, des principales préoccupations de l'Union. Depuis le mois d'octobre, elle eut diverses conférences avec le représentant des associations patronales et ouvrières pour aviser aux mesures à prendre en vue de combattre les effets de la crise. Parmi celles-ci signalons la construction de la double voie de la ligne Winterthur, St-Gall et Rorschach, St-Marguerite, en vue d'occuper les chômeurs, et qui a été entreprise par l'autorité fédérale sur requête de l'Union. Des cours de perfectionnement et d'enseignement ménager furent institués, 1600 personnes suivirent le premier et 344 le second.

Comme conclusion le rapport fait observer que dans la crise actuelle le mot d'ordre général est « Baisse des prix et baisse des salaires ». Le mouvement est parti d'Amérique l'été passé, il s'est répandu en Angleterre, en France, puis dans l'Europe centrale et également dans notre pays. Il rentre dans le programme de l'Union de liquider la question en faisant son possible pour qu'elle ne soit pas imposée par une partie à l'autre, mais qu'elle résulte, d'une entente commune. Ce n'est qu'à cette condition qu'on arrivera à reprendre sans agitation le travail à intensifier la production et à rétablir la situation, aussi bien dans les relations entre employeurs et employés des diverses industries entre elles que entre ces industries comme consommatrices et l'agriculture. *Vivre et laisser vivre* est la seule solution de principe à laquelle il peut être fait appel aujourd'hui et qui doit être appuyée énergiquement de tous les côtés et dans tous les milieux.

## Union vaudoise des associations industrielles et commerciales.

Le rapport du bureau de la Chambre vaudoise du commerce, qui est un organe de cette Union, vient de paraître. Après une introduction générale, sur la situation de l'industrie en Suisse et dans laquelle il est constaté qu'en 1920 le nombre des fabricants aurait sensiblement diminué en Suisse, puis qu'il n'y en avait plus que 8794, alors qu'il y en avait 9068 en 1919, le rapport s'occupe du Comptoir suisse des industries alimentaires et agricoles, ouvert à Lausanne du 11 au 28 septembre et qui a été un véritable succès. Le nombre total des exposants a été de 376 et celui des visiteurs de 300.000 environ.

Une autre création de la Chambre, le Bureau Industriel Suisse (B. I. S.) fondée en juin 1919. Dans l'espace de moins de deux ans cette institution a eu l'occasion de donner des preuves innumérables de son utilité et ses organisateurs ont pu se convaincre que la création d'une entreprise de ce genre répondait à un besoin évident dans notre pays.

La Chambre a organisé dans le deuxième semestre de 1920 un service de presse ayant pour but de se procurer une documentation abondante et variée sur les questions d'actualité d'ordre économique et sociale et de mettre cette documentation à la disposition des journaux et des industriels avec lesquels la Chambre est en relations.

L'activité du secrétariat a été des plus intenses malgré ou plutôt à cause de la crise économique. Le nombre des certificats délivrés et des factures légalisées est de 14.428 contre 18.134 certificats en 1919 et 1114 légalisations contre 2564 en 1919.

## Commerce extérieur

### Bulgarie.

Le Consulat de Suisse à Sofia communique que la crise générale continue en Bulgarie, bien que les prix des marchandises augmentent ensuite d'une chute du cours de la leva. On s'abstient en général à acheter de nouvelles marchandises; seuls les articles nécessaires à la vie trouvent encore des acheteurs, car tout calcul commercial est actuellement impossible avec les fluctuations énormes du change.

Il est conseillé d'user de la plus grande prudence dans les relations nouvelles et de ne vendre à crédit et à terme qu'aux maisons très sérieuses, si on ne veut pas s'exposer à des difficultés avec les débiteurs lors du règlement des comptes.

### France.

Il résulte d'un communiqué du Consulat de Suisse à Béziers que le 1<sup>er</sup> semestre de 1921 est loin de présenter une amélioration dans la situation économique.

La situation peu brillante des producteurs et du commerce des vins n'est pas faite pour améliorer la situation des commerces et des industries diverses qui s'y rattachent, et qui souffrent, comme du reste à peu près tous les commerces et toutes les industries du Midi et de partout ailleurs, de la situation économique universelle.

Dans la région, la vie est encore plus chère que partout ailleurs en France, vu que, à part le vin, à peu près tout vient du dehors. Malgré tout, le coût de la vie a pourtant diminué un peu et on a réduit légèrement les salaires dans un certain nombre de corporations.

Le commerce et l'industrie ont licencié passablement de personnel, ou ne le font travailler souvent que 3, 4 ou 5 jours par semaine, mais il n'y a guère de chômage total (sauf peut-être dans le port de Cette dont l'activité est toujours très réduite et dans la ganterie de Millau, (Aveyron) les ouvriers chômeurs de diverses corporations trouvant du travail assez facilement dans l'agriculture. Aussi la situation sociale n'est-elle pas mauvaise dans la région.

De tout ce qui précède il est facile de conclure que, aggravée comme elle l'est par la question du change, la situation dans la région est malheureusement plus défavorable que jamais à l'importation des produits suisses, ce qui ne veut pas dire qu'il faille renoncer à toute propagande, car il est bon, malgré tout, en attendant des temps meilleurs, de maintenir le contact avec la clientèle, et il y a tout de même quelques articles suisses que l'on continue à voir dans la région bien qu'en quantités plus réduites (par exemple: chocolats, farines lactées, broderies, montres, spécialités mécaniques, etc.).

### Italie.

D'après un communiqué du Consulat de Suisse à Naples, la crise commerciale et industrielle qui jusqu'à la fin de 1920 ne s'était pas encore fait



trop sentir, s'est depuis lors étendue au midi de l'Italie, et y produit plus ou moins les mêmes manifestations qu'ailleurs. Ce sont surtout les commerçants en gros, détenteurs de marchandises payées à prix élevés et dont la vente s'est en grande partie arrêtée, qui en souffrent. Pour ne donner que deux exemples de baisse, je dirai que l'huile d'olives, de bonne qualité, qui valait encore l'hiver passé L. 1200 par 100 kg. en gros, a baissé à L. 600,700, et que le prix du chanvre a baissé depuis un an de L. 1000 à L. 400 environ.

La grande question du jour est la continuation des prix élevés de la plupart des denrées alimentaires, malgré tous les efforts et démarches des autorités pour obtenir des réductions. Ces efforts se heurtent malheureusement à toute une organisation (producteurs, intermédiaires, revendeurs), dont les intérêts sont opposés à ceux de la masse des consommateurs.

La continuation du coût élevé de la vie rend naturellement difficile d'obtenir des réductions dans les rétributions de la main-d'œuvre. Il semble, néanmoins, d'après ce que l'on me réfère, que les ouvriers des industries textiles (coton et jute) se montrent disposés à accepter une réduction de 25% environ. Par contre, la main-d'œuvre à la campagne est encore fortement rétribuée, ce qui est défavorable à une baisse des produits du sol, comme fruits, légumes, etc.

**Perse.**

D'après un rapport du Consul de Suisse à Téhéran, la crise européenne et américaine a une répercussion également en Perse. L'industrie des tapis en souffre le plus, parmi les industries persanes. Les commandes d'Amérique, puis d'Europe font défaut, et les prix tombent à leur niveau d'avant-guerre.

Le système monétaire argent ayant cours en Perse, la baisse du prix de l'argent-métal entraîne celle de la monnaie persane, ce qui influence grandement le change perse à l'étranger. Le cours le plus favorable était de Krs. 19 pour une livre stg. en mars 1920. En mai jusqu'à août, il monta à 20, 31 Krs. Dès ce moment-là, il s'aggrava continuellement, pour atteindre Krs. 55 par livre stg. (avril 1921). Aujourd'hui il cote Krs. 50 (le cours d'avant-guerre était Krs. 55).

Le Consulat suisse, eu égard aux difficultés politiques et économiques qui règnent en Perse, eu égard aussi à la protection insuffisante des créanciers étrangers, conseille aux commerçants et industriels à ne livrer aux indigènes que contre paiement anticipé, soit pour la totalité, soit pour une partie des livraisons à effectuer. Même les maisons européennes établies en Perse sont obligées à travailler sur cette base et n'accordent qu'en des exceptions rares un crédit aux commerçants indigènes. Il est préférable toutefois de travailler avec des maisons de commerce européennes établies en Perse.

Les seules maisons suisses établies en Perse sont: The Swiss Trading Company for Persia Ltd., à Téhéran, Tabriz, Hamadan, Sultanabad, Kerman et Malayer (siège social à Bâle) et MM. A. E. Welti, Kerman et Shiraz. Ces deux maisons sont très bien introduites en Perse.

**Chronique financière et fiscale**

**Stagnation des affaires aux Etats-Unis.**

La stagnation des affaires aux Etats-Unis trouve son expression dans l'augmentation du nombre des faillites. Au mois de juillet on a enregistré le nombre le plus élevé des suspensions de paiements, soit 1482 faillites avec un total de dettes de 69 millions de dollars, contre 1320 faillites avec un total de dettes de 35 millions de dollars au mois de juin de cette année. Pour les 6 premiers mois de 1921, il y a 9035 faillites (passif 310.671.604 dollars contre 3352 faillites avec un passif de 86.743.876 dollars en 1920).

La stagnation des affaires se manifeste aussi par le nombre réduit de nouvelles fondations. Au mois de juillet 157 nouvelles fondations avec un capital de plus de 100 mille dollars ont été enregistrées. Le montant total des capitaux investis s'élève à 281.000.000 de dollars. C'est le résultat le plus petit depuis le mois de décembre 1918. Au mois de juillet de l'année précédente, il y a eu 1.106 nouvelles fondations, avec un capital total de 1.260.000.000 de dollars.

**Italie.**

La Banque Kuster, à Turin, a fermé ses portes mardi, à la suite d'un important déficit; elle a immédiatement suspendu ses paiements. Cette banque, qui disposait d'un capital de plusieurs mil-

lions, faisait d'importantes affaires. Le 60% de leurs créances est offert aux créanciers.

**Mexique.**

Le nombre des banques mexicaines autorisées par le gouvernement de Mexico à opérer leur réouverture serait actuellement de dix-huit. Ces établissements peuvent se livrer à toutes les opérations ordinaires de banque, à l'exclusion de l'émission des billets.

Quatorze d'entre eux font partie de la classe dite « A »; ce sont ceux dont l'actif disponible est considéré comme supérieur aux exigibilités. Dans cette liste figurent: Banque Nationale du Mexique, Banque de Nuevo Leon, Mercantile Bank of Monterey, Banque de Sonora, Banque Occidentale du Mexique, Banque de Jalisco, Banque de l'Etat de Mexico, Mercantile Bank of Vera Cruz, Banque de Zacatecas, Banque de Tabasco, Banque de Coahuila, Banque de Durango, Banque Minière de Chihuahua, Banque de Guanajuato.

Quatre banques ont été classées dans la catégorie « B »; ce sont celles dont les disponibilités et les exigibilités sont considérées comme sensiblement égales, et auxquelles un délai est accordé pour satisfaire à l'ensemble de leurs engagements. Ce sont: la Banque Péninsulaire de Mexico, la Banque de Hidalgo, la Banque de Guerrero et la Banque de Morelos.

**Chronique des métaux et diamants**

**Suisse.**

**Commerce des matières précieuses.**

Le département fédéral des finances, Bureau des matières d'or et d'argent, a autorisé MM. A. Bähler & Fils, fabrique de boîtes de montres d'or, à Fleurier, à faire le commerce de matières d'or, d'argent et de platine.

**Argentine. — Exportation de l'or.**

Le gouvernement argentin vient de soumettre au Congrès un projet de loi tendant à autoriser l'exportation de l'or dans la limite de 50% de la circulation. La réserve d'or de l'Argentine est actuellement de 81%.

**L'avenir de la production d'or.**

Le correspondant spécial du *Financial Times* à Johannesburg, dans une lettre écrite à la fin de juin, analyse les résultats de la production de 40 mines du Whitwatersrand: il constate que ce champ d'or, le plus grand du monde qui s'étend à l'est et à l'ouest de Johannesburg sur une distance totale représentant celle séparant Londres de Brighton, traite environ 25 millions de tonnes de minerai par an. Le correspondant fait l'inventaire de la situation à la fin de 1920, et montre qu'une quarantaine de mines productrices ont ensemble plus de 80 millions de tonnes de minerai payant en plein développement et sont ainsi plus de trois années en avance sur leurs usines de traitement. D'immenses régions vierges restent à développer, plus particulièrement sur l'Eastern Rand; de plus, toute réduction sérieuse des frais d'exploitation permettrait d'obtenir de nombreux millions de tonnes de minerai de teneur inférieure, qui sont actuellement négligées comme non payantes. Le correspondant conclut que la prime élevée de l'or contre-balance les frais élevés d'exploitation.

**Contrebande de diamants aux Etats-Unis.**

Le *Daily Mail* annonce que les tentatives faites par les Bolcheviks pour placer sur les marchés du monde des diamants et autres joyaux pillés valant ensemble 7 millions de livres sterling, ont conduit à une si grande augmentation de la contrebande des pierres précieuses que les Américains ont été forcés de prendre des mesures spéciales pour mettre fin à cette pratique frauduleuse.

**Brevets d'invention**

Les numéros des brevets dont la publication a été ajournée et pour lesquels l'ajournement n'est pas encore expiré, sont marqués d'un \*.

**Enregistrements:**

Cl. 72 a, n° 90346. 15 mai 1920, 20 h. — Horloge électromagnétique. — M<sup>me</sup> V<sup>ie</sup> Berthe-Marie-Marguerite Moulin née Ch-nard, Vailly-sur-Saultre (Cher) et Maurice-Philippe Favre-Bulle, Boulogne sur Seine (France). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

**Modification:**

Cl. 73, n° 77132. 21 novembre 1917, 9 1/4 h. — Porte-burin pour tour de mouteur de boîtes. — Jacques Bourquin, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, Berne. Transmission du 11 mai 1921, en faveur de William Heger, 4, rue de l'Envers, Le Locle (Suisse). Mandataire: Mathey-Doret & Co, Berne; enregistrement du 24 mai 1921.

**Liste des dessins et modèles**

**Dépôts.**

- N° 32660. 30 juin 1921, 17 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Fermoir pour bracelets montres. — Charles Albert Fruttiger, La Chaux-de-Fonds (Suisse).
- N° 32665. 27 juin 1921, 19 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Portemine. — La Nationale S. A., Genève (Suisse). Mandataires: Herren & Guerchet, Genève.
- N° 32668. 2 juillet 1921, 12 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — Paul Etienne, Genève (Suisse). Mandataire: H. Chaponnière, Genève.
- N° 32674. 5 juillet 1921, 18 h. — Ouvert. — 3 modèles. — Calibres de montres. — Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon S. A., Fontainemelon (Suisse).

**Modification:**

- N° 30079. 11 février 1919, 19 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Couvre-rochet. — J.-B. Bourquard, Soleure (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne. — Transmission selon attestation du Bureau du registre du commerce du 5 juillet 1921 en faveur de la Manufacture de Montres Liga S. A., ci-devant J.-B. Bourquard, Soleure (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 11 juillet 1921.

**Prolongations:**

- N° 19623. 3 juillet 1911, 18 1/2 h. — (III<sup>e</sup> période 1921/1926). — 1 modèle. — Porte-montre avec montre mobile et frein de blocage.
- N° 19668. 14 juillet 1911, 18 1/2 h. — (III<sup>e</sup> période 1921/1926). — 6 modèles. — Porte-montres avec montre mobile. — Fabriques des montres Zénith, successeur de Fabriques des montres Zénith Georges Favre-Jacot & Co., Le Locle (Suisse); enregistrement du 6 juillet 1921.
- N° 27197. 9 août 1916, 15 1/2 h. — (II<sup>e</sup> période 1921/1926). — 2 modèles. — Calibres de montres. — Godat & Cie, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 9 juillet 1921.
- N° 27229. 17 août 1916, 15 h. — (II<sup>e</sup> période 1921/1926). — 2 modèles. — Mouvements de montres. — Era Watch Co. C. Rüetsli-Flury & Cie., Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 9 juillet 1921.
- N° 32660. 30 juin 1921, 17 h. — (II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> période 1926/1936). — 1 modèle. — Fermoir pour bracelets-montres. — Charles-Albert Fruttiger, La Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 6 juillet 1921.

**COTES**

**Métaux précieux (12 août 1921):**

Argent fin en grenailles	fr. 127.— le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 4000.—
» laminé pour doreurs	» 4125.—
Platine ouvré	» 48.— le gr.
Change sur Paris	fr. 46.40

**Métaux (Bourse de Londres):**

	Comptant		A terme	
	8 août	9 août	8 août	9 août
Cuivre, Standard	70 1/16	70 1/16	70 7/16	70 7/16
» électrolyt.	74 —	74 —	75 1/2	75 —
Etain	161 3/4	162 5/8	163 3/4	164 5/8
Plomb	23 3/4	23 3/4	23 3/8	23 3/8
Zinc	25 3/4	25 7/8	26 1/2	26 5/8
Argent métal	38 1/8	36 1/4	37 3/4	36 1/8
Or	113/3	111/4	—	—
Argent métal	8 août	9 août	10 août	
Bourse New-York	61 7/8	60 —	60 7/8	
Bourse Paris	290	270	280	
Bourse Londres	38 7/8	36 1/4	37 —	

**Escompte et change**

	Parité en francs suisses	Escompte %	Demande		Offre	
			4 à 4 1/2	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—
France	100 fr.	100.—	5 1/2	46.40	47.40	—
Londres	1 liv. st.	25.22	5 1/2	21.49	21.89	—
New-York	1 dollar	5.18	5 1/4	5.73	6.13	—
Canada	1 dollar	5.18	—	5.30	5.36	—
Bruxelles	100 fr.	100.—	5	44.60	45.60	—
Italie	100 liras	100.—	6	25.40	26.40	—
Espagne	100 pesetas	100.—	6	76.10	77.10	—
Lisbonne	100 Escudos	560.—	7	55.—	65.—	—
Amsterdam	100 florins	208.32	4 1/2	183.90	184.90	—
Allemagne	100 Marks	123.45	5	7.125	7.525	—
Vienne (anc.)	—	—	—	—	—	—
» (nouv.)	100 Cour.	105.—	6	0.587	0.987	—
Budapest	100 Cour.	105.—	8	1.55	1.95	—
Prague	100 Cour.	105.—	6	7.—	8.—	—
Pétrograde	100 Roubl.	266.67	—	—	—	—
Stockholm	100 Cr. sk.	138.89	6	123.50	124.50	—
Christiania	100 »	138.89	6 1/2	75.25	76.25	—
Copenhague	100 »	138.89	6	92.25	93.25	—
Sofia	100 Leva	100.—	6 1/2	5.—	5.40	—
Bucarest	100 Lei	100.—	6	7.60	7.80	—
Belgrade	100 Dinars	100.—	—	13.—	14.—	—
Athènes	100 drachm.	100.—	6 1/2	32.—	33.50	—
Varsovie	100 Mks pol.	123.46	6	0.29	0.33	—
Constantinople	1 liv. turq.	22.78	—	3.80	4.10	—
Helsingfors	100 Mks finl.	100.—	9	8.90	9.10	—
Buenos-Aires	100 Pesos	220.—	—	170.—	185.—	—
Rio de Janeiro	100 Milreis	165.—	—	60.—	75.—	—
Bombay	100 Roupies	252.—	5	135.—	145.—	—
Yokohama	100 Yens	258.—	8	275.—	295.—	—



# MALLERAY WATCH CO

QUARTIER FRÈRES Succ., MALLERAY

MONTRES et MOUVEMENTS ANCRE  
en tous genres

Qualité garantie

1987

Prix avantageux.



**Leipziger Herbst-Mustermesse**  
vereinigt mit Technischer Messe und Baumesse  
28. August bis 3. Sept.  
1921

Ueber 12,000 Aussteller, mehr als 100,000 Einkäufer aus allen Ländern bieten Ausstellern und Einkäufern grosse Vorteile. Das

**Schweizerhaus in Leipzig**

bietet der Schweizer Industrie die grössten Verkaufsgemeinschaften für den Export in alle Weltteile. - Wegen Miete von Kabinen, Ständen etc. wende man sich sofort an James Katzenstein, Zürich 8, Russenweg 10.

**Direkte Extrazüge**

nach Leipzig, sowie die im Anschluss an die Messe stattfindende gemeinsame Fahrt der Schweizer Besucher

von Leipzig nach

Berlin, Hamburg, Helgoland, Westerland a /Sylt veranstaltet das Reisebureau Meiss & Co., Zürich, Bahnhofstrasse (Filiale Bern, Christoffelgasse 3).

Auf alle die Messe bezüglichen Anfragen erteilt Auskunft der ehrenamtl. Vertreter des Messamtes für die Schweiz: James Katzenstein, Zürich 8, Russenweg 10

**Messamt  
für die Mustermessen, Leipzig**

## ASSOCIATION

On cherche fabricant ou chef de fabrication d'initiative, bon horloger, avec expérience de premier ordre, pour diriger entièrement la fabrication d'une nouvelle montre. Apport financier pas nécessaire pour personne qualifiée.

Adresser offres détaillées sous P 22157 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1976

## Afrique du Sud

Importante fabrique de bijouterie (chaînes, bracelets etc.) en plaqué or de Pforzheim cherche à entrer en relation avec bonne fabrique de montres dans le but de travailler en communauté le marché sud-africain.

Clientèle déjà en partie existante.

Faire offres sous chiffres P 22151 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds. 1970

## Nous offrons

Galottes et bracelets 11 à 13 lig. argent, métal, nacre et plaqué, rond et fantaisie, bon marché et bon courant.

Montres 19 lig. ancre lép. et sav., argent gal., argent 925, nickel, électro doré et plaqué.

Lép. galonné cyl. 11 lig. - Mouv. ancre 10 1/2 lig. Prix très avantageux

S'adresser avec détails exacts sous chiffres P 7249 H à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds. 1971

## OFFICE FIDUCIAIRE

Prof. Dr. F. Scheurer, Neuveville

Téléphone 46

ORGANISATION DE COMPTABILITÉS. - CLOTURES. - REVISIONS  
LIQUIDATIONS. - CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS. - EXPERTISES  
SECRETARIATS

CONSEILS COMMERCIAUX ET FINANCIERS

Impôts: DÉCLARATIONS ET RECOURS 1626

GENÈVE

3 TERRAUX  
DU TEMPLE

# ACIER POLDI

GENÈVE

3 TERRAUX  
DU TEMPLE

## Ebauches et Finissages

Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz S. A.

Maison fondée en 1849

Administrateur - Délégué: F. - E. PFISTER

Ebauches de 9 3/4 à 30 lig., 12 et 16 size négative

SPÉCIALITÉ DE MOUVEMENTS SOIGNÉS

en 16, 17 et 18 1/2 lignes extra-plats

La fabrique ne termine pas la montre.

1121

## Compagnie générale transatlantique

SEUL AGENT pour le frêt, pour le Canton de Neuchâtel et le Jura bernois:

Henri Grandjean, La Chaux-de-Fonds

Expédition d'horlogerie pour tous pays 1974

Service rapide accompagné, pour le HAVRE, chaque lundi.

J. Bouelle-Nicolet

CORCELLES, s/N., Téléph. 78  
Fabrication de boîtes et calottes  
plaqué or laminé garanti.

Tous genres de décors, prompt  
livraison. 1966

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti.  
Prosp. grat. H. Frisch, expert  
comptable, Zurich, F. 21. 1015

Paul Ducommun-Robert

LA CHAUX-DE-FONDS Téléph. 5.48  
Fabrication de 3096

Boîtes et Calottes plaqué or  
Lunettes émail et joaillerie.



*Demandez vos boîtes*  
**véritable plaqué or laminé**

à la Fabrique de boîtes  
**Louis LANG S.A.**  
à **PORRENTROY**

*Par suite de nouveaux perfectionnements, spécialement apportés dans le terminage, nous nous offrons de délivrer un bulletin de contrôle avec chaque livraison, bulletin qui donnera exactement la quantité d'or au kilo.*

Références de premier ordre à disposition.

*La Maison fabrique également les boîtes argent, métal et acier.* 1694

**Avenir**

pour commerçant-comptable apt. Apport fr. 15 à 20.000 en vue de développer fabr. d'horlogerie, spécialités luttant toute concurrence. 1972  
Ecrire s. chiffres P22149 U à Publicitas S. A., Bienne.

Pour cause de cessation de commerce

**à remettre**

fabrication d'horlogerie bien organisée pour la petite pièce à vue 9 à 12 lig. Adresser offres sous O. F 1018 N à Orell Fussli, Annonces, Neuchâtel. 1947

Nous vendons à prix extrêmement bas des

**mouvem. 10 1/2 lig.**  
15 rubis ancre avec et sans seconde. Livrons aussi avantageusement mouvem. 6 3/4 lig. rect. et 8 3/4 lig. ronds. Offres sous chiffre F 2593 U à Publicitas S. A., Bienne. 1980

**Roskopf**

Maison bien introduite en Espagne, désire s'adjointre un article système Roskopf, bon courant. Les fabricants que l'affaire intéresse sont priés de faire offres sous chiffres P 22155 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds. 1977

**ACHAT VENTE Montres occasion**

**BILL & Cie.**

Rüschi 13, Bienne  
Téléphone 10.70 1756

**Mouvements**

ancre et cylindre, 16 et 18 lig., sont livrés à des prix très avantageux. On se charge du terminage de la montre, en boîtes métal, argent et or.

Ecrire sous chiffres P 7219 H à Publicitas S. A., St-Imier. 1819

**Achat Horlogerie Vente SIMON LOKSCHIN**

La Chaux-de-Fonds  
L. Robert 11. — Tél. 164.  
Toujours en stock divers genres de montres Lots d'occasion. 1622

**PROCHE-ORIENT**

Stock disponible de suite, à vendre à prix très avantageux:

Calottes cylindre 3/4 s/pierres, avec boîte métal nacre;  
ditto, avec radium;  
ditto, avec boîte métal doré.

Montres bracelets en métal doré, métal doré nacre, argent 800/000;  
ditto, avec lunette niel.

Marchandise fraîche garantie.

Adresser offres sous chiffres P 22160 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds. 1981

**Chef d'ébauches**

Chef d'ébauches très expérimenté dans la partie, ayant 20 ans de pratique,

**cherche place**

dans une fabrique qui serait disposée de perfectionner sa fabrication d'ébauches pendant ces temps de crise. Entrée pour époque à convenir. Certificats ou références à disposition. 1960

Offres sous chiffre R 2559 U à Publicitas S. A., Bienne.

Une série de  
**Tapis d'Orient**  
seraient à **échanger**  
contre montres.

Offres sous chiffres Lc 5382 Y à Publicitas S. A., Berne. 1985

**Mouvements 17 l.**

Fabrique d'horlogerie en qualité soignée cherche preneurs pour mouvements 12 size et mouvements 16 et 17 lig. 22/12mes en qualité 15, 17 et 21 rubis.

Adresser offres sous chiffre O 2605 U à Publicitas S. A., Bienne. 1984

**Nouvelle invention**

On cherche une fabrique qui s'intéresserait et fabriquerait un petit appareil électrique. Article de grand écoulement.

Faire offres sous chiffres O. F. 1052 N. à Orell-Fussli Publicité, Neuchâtel. 1986

**On cherche à acheter**

d'occasion, mais en bon état:

- 1 tour revolver 6-8 pistons
- 1 machine à refrotter
- 1 machine pour fraiser les places de charnières, pour petites boîtes argent.

Offres avec dernier prix sous chiffre K 2600 U à Publicitas S. A., Bienne. 1982

**On demande**

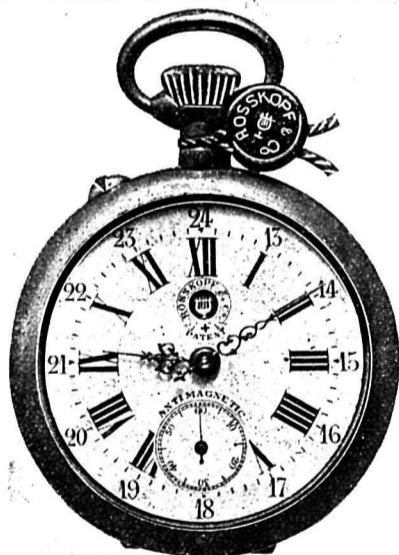
à acheter

**mouvement 8 3/4**

Offres avec prix. Case postale 16.067. 1983

**Timbres Caoutchouc en tous genres**

**G. LUTHY**, rue Léopold Robert 48. 1820



17, 19, 21 et 24 lig. en tous genres et métaux. Demandez prix. 4 médailles d'or Grande production Livraison rapide Exportation.



**Montres ROSKOPF**  
soignées et bon courant

**ROSSKOPF & Cie, S. A.**

SOLEURE  
ET  
CHAUX-DE-FONDS

rue des Régionaux, 11 1697

Fabrique de Pierres fines pour l'Industrie

**Fritz Lüthy-Räz & Co**

THOUNE (SUISSE) 2346

Bureaux à New-York (U. S. A.): 299 Broadway.



BERNE 1914

Fabrication de pierres fines pour:  
l'horlogerie, compteurs d'électricité, instruments de mesure et de physique, compas, boussoles, phonographes, grammophones, etc.

Telegrammes: Lüthyräzco  
Téléphone: 4.48

Maison de confiance et de 1<sup>er</sup> ordre.

**BANQUE PERRET & CIE**

9, rue Léopold Robert LA CHAUX-DE-FONDS rue Léopold Robert, 9

Ouverture de:

Comptes-courants et Comptes de Dépôts aux conditions du jour les plus favorables.

Escompte et Encaissement d'Effets sur tous pays.

Chèques et traites sur toutes places importantes.

Changes de Monnaies et BILLETS de banque étrangers.

Exécution d'ordres de bourses sur les places suisses et étrangères.

Encaissement de coupons.

**Usine de Dégrossissage**

d'Or, d'Argent et de Platine  
18, rue du Grenier, 18

Achat et Vente de Métaux précieux en Lingots, Barres, Monnaies, Déchets, etc.

Vente d'Or, Argent et Platine préparés à tous titres, qualités et dimensions p<sup>r</sup> monteurs de boîtes, bijoutiers, etc.

Plaques argent p<sup>r</sup> cadrans.  
Or fin pour doreurs.

Pailions or et argent. 4164





Téléphone 721

## Matières lumineuses GARANTIES

3432

Demandez nos nouveaux prix réduits

Dépositaire pour La Chaux-de-Fonds :

**LOUIS HUMBERT**, Numa Droz 12, **Chaux-de-Fonds**, Téléphone 11.86

*Fabricants de boîtes !  
Fabricants de bijouterie !  
Fabricants de chaînes et extensibles !*

en employant, à l'exclusion de tout autre produit similaire,

# l'Or blanc 18 k./750-800

marque „PEKA“

vous profitez de 9 années d'expérience dans cette matière et vous assurez le maximum des chances de réussite. Par sa blancheur, sa qualité, et son degré de perfection l'or blanc, marque Peka, donne toute satisfaction et remplace le platine.

**PAUL KRAMER**, bijoutier.  
5, Place de l'Hôtel-de-Ville, 5  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

2691



## SECRETS

à vis et américains en tous genres  
— Fabrication mécanique —

**F. BERGEON & CO**  
Succ. de Ch. Frank

16, rue Daniel JeanRichard LA CHAUX-DE-FONDS Rue Daniel JeanRichard, 16  
Téléphone 3.34 Compte de chèque postal IV B 728

## La Fabrique de Boîtes Les Fils de ROBERT-GYGAX SAINT-IMIER

*avise Messieurs les Fabricants  
qu'elle est en mesure de fournir  
dès ce jour tous les modèles de  
boîtes fantaisie ainsi que les boîtes  
rondes tous genres en*

### plaqué or véritable laminé

*qualité 5, 10, 20, 25 ans.*

*La quantité d'or est indiquée  
et garantie sur facture.*

*Prix très avantageux.*

*Elle fournit également tous les  
modèles en or, argent, nickel et  
acier.*

1938

## Fabrique „ESSOR“, Court Rossé & Affolter

Téléphone N° 12

### EBAUCHES & FINISSAGES

ancres soignées

lépines et savonnettes 7 ¼, 8 ¼, 9 ¼ et 10 ½ lig.

*La fabrique ne termine pas la montre.*

DÉCOLLETAGES DE PRÉCISION

**Spécialité: Pignons de finissages**  
à pivots levés. 3266

## Usine Genevoise de Dégrossissage d'Or

GENÈVE

CHAUX-DE-FONDS, BIENNE, LYON, MARSEILLE

### MÉTAUX PRÉCIEUX

Vente, Fonte, Essai, Affinage et Achat

**Or, argent, platine**, fins et alliés pour chainistes, bijouterie, horlogerie, orlèvrerie, art dentaire, etc.

**Or liquide**. Chlorure. Nitrate d'argent. Poudre d'argent fin. Mousse platine  
**Amalgames** sur formules.

**Soudures** or, argent, platine et nickel.

**Aluminium, Nickel, Cuivre** et leurs alliages. - Chrysocale. - Goldine.

**Plaqués et galonnés** sur commande.

**Dégrossissages** pour toutes les industries. - **Fils d'argent** et de

**platine** pour usages électriques. - **Alliances charnières et tubes**

**sans soudure**. - **Creusets d'argent** et de **platine**. - **Décou-**

**pages**. - **Estampages**. - **Laminages**. - **Etirages**. - **Jetons**

et **Frappes artistiques**. 3265

Traitements et Achat de Cendres, Déchets et Résidus industriels.